Image not found or type unknown

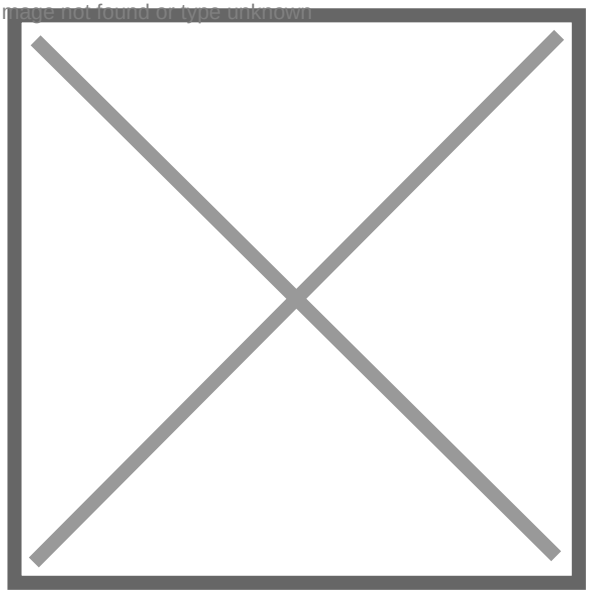

Auto école: code de la route déclaré invalide

Par **hellokitty**, le **18/04/2008** à **16:51**

Bonjour,
J'ai un probléme concernant mon auto école. J'ai passé mon code en permis AAC (conduite acompagné). Je l'ai obtenu. Par la suite j'ai voulu changer de formule en passant au Permis B (Formule Classic).

J'ai passer le permis une premiére fois. J'ai echoué. Puis la deusiéme fois je me suis présenté et l'inspecteur a refusé de me faire paser mon permis car mon code n'était pas valable. Car j'ai passé mon permi a 17 ans et quelques mois comme l'autorise la loi pour la formule AAC. Alors qu'en formule Classic il faut avoir 17 ans et demi.

C'était donc à l'auto école de me prévenir, au moment ou j'ai changé de formule, que mon code etait pas valable !!
Maintenant je doit repasser mon code et donc reprendre des lecons de conduite et repasser mon permis.
Et biensur tout cela a ma charge alors que l'erreur de vien pas de moi.

N'ayant pas les moyens de me payer 2 fois le permis de conduire, j'aimerais et dédomagé ou quelque chose comme ça.

Que puis-je faire ?

Désolé si ce n'ai pas le bonne implacement pour cette question mais je ne savais pas trop ou la metre.

Merci

Par **gloran**, le **21/04/2008** à **00:43**

Pour moi, votre cycle AAC est toujours valable. Votre code, obtenu dans ce cadre, lui aussi (attention 3ans après il faut le repasser).

Reprenez donc le cycle AAC et obtenez votre permis ainsi. Il n'y avait aucun intérêt à changer de cycle une fois le code obtenu, vos "errements" sont incompréhensibles.

Bon courage (et je le pense vraiment, mon épouse vient d'obtenir son permis en AAC à J-2 de la fin du code il y a un mois, nous avions dû changer 2 fois d'auto-école suite à déménagement, je comprends donc la galère...).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés